



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-186

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2020

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2020-10-08-001 - Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie (4 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-10-08-001

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 portant
organisation de la direction départementale des territoires
de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Annecy, le - 9 OCT. 2020

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-073

portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009.1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment son article 9 ;

VU l'accord de M. le préfet de la région Rhône-Alpes en date du 23 décembre 2009 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2019-022 du 5 août 2019 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie ;

VU l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires du 30 juin 2020 ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/4

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



SUR proposition de M. le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1er : Les services de la direction départementale des territoires de Haute-Savoie sont organisés comme suit :

I - Direction

- Unité lacs
- Unité territoriale de Thonon, implantée à Thonon-les-Bains

II - Service transition énergétique et mobilités

- Cellule géomatique, études, observatoires
- Cellule politiques air, climat, transition énergétique
- Cellule déplacements
- Cellule sécurité routière
- Cellule éducation routière

III - Service eau environnement

- Cellule prévention des pollutions et ressources
- Cellule milieux aquatiques
- Cellule chasse, pêche et faune sauvage
- Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

IV - Service aménagement risques

- Pôle aménagement
- Cellule application du droit des sols
- Cellule prévention des risques

V - Service habitat

- Cellule bâtiment durable
- Cellule politique de l'habitat et de la ville
- Cellule aides habitat public
- Cellule intervention habitat privé

VI - Service économie agricole

- Cellule aides directes, PAC et contrôles
- Cellule agriculture et développement rural
- Cellule agro-écologie et filières

VII - Secrétariat général

- Cellule ressources humaines et formation
- Cellule prévention médico-social
- Cellule finances et logistique
- Cellule juridique

Article 2 : L'organisation de la direction départementale des territoires est modifiée comme suit :

Au 1^{er} octobre 2020 :

- L'unité lacs, actuellement rattachée à la direction, est renommée « cellule lac d'Annecy », et est rattachée au service eau et environnement.
- L'unité territoriale de Thonon, actuellement rattachée à la direction, est rattachée au service eau et environnement.

Au 1^{er} novembre 2020 :

- Au service eau et environnement :
 - la cellule chasse, pêche et faune sauvage est supprimée ;
 - la cellule prévention des pollutions et ressources est renommée « cellule gestion de la ressource en eau » ;
 - la cellule milieux aquatiques est renommée « cellule milieux aquatiques et pêche » ;
 - la cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie est renommée « cellule milieux naturels, forêt, chasse ».
- Au service économie agricole, « la cellule loup et activités d'élevage » est créée.

Au 1^{er} janvier 2021 :

- La cellule juridique, actuellement rattachée au secrétariat général, est rattachée au service aménagement risques.
- Le secrétariat général est supprimé.

Article 3 : Les dispositions relatives à l'organisation de la direction départementale des territoires, figurant dans l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2019-022 relatif à l'organisation des directions départementales interministérielles du 5 août 2019, sont abrogées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail "Télérecours", accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Article 5 : M. le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Alain ESPINASSE